

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, DESBOS Marie-Chantal, LUBAC Jean-François, PEYROT Alain
ABSENTS : DESESTRET Mireille, BALTHAZARD Isabelle, CHAPOUTIER Nicolas, ENGELVIN Danielle, MARTIN Laurence (excusées), LASANCE Marion

Le PV du 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération pour la location d'un logement à la Maison Daru. Accord du conseil.

Location du logement C de la Maison Daru

Monsieur le Maire présente la candidature de Mme CONNART Sophie à compter du 1er janvier 2020 pour le logement C de la Maison Daru.

Le loyer révisé au 1er juillet 2019 est de 504 €, les charges mensuelles de 110 € avec réajustement en décembre. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le bail et tous les documents relatifs à cette location.

Révision des loyers

Le conseil municipal décide de limiter la hausse des loyers à 1 %.

Au 1^{er} janvier 2020, les loyers seront de :

- Logement de l'école : 502 €
- Logement de l'étage du presbytère : 415 €,
- Logement du rez-de-chaussée du presbytère : 400 €,

Les charges mensuelles pour les logements du presbytère sont de 60 € avec réajustement en fin d'année.

Dissolution du budget lotissement « Le Haut des Agrèves »

Tous les terrains du lotissement « Le Haut des Agrèves » sont vendus. Accord du conseil pour dissoudre le budget après les dernières écritures.

Dissolution du SIE d'Etables

Le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Etables (SIE) a demandé sa dissolution et la répartition de son actif et passif. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe à cette dissolution à compter du 29 février 2020.

Convention de coopération avec Arche Agglo

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à l'échelon intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2020, Arche Agglo propose pour cette année, la mise en place d'une convention de coopération pour le suivi du fonctionnement et l'entretien des réseaux et stations d'épuration du Village et des Poulynx, en contrepartie d'une rémunération de l'Agglo à la commune.

La commune doit également choisir si elle transfère ses excédents budgétaires en contrepartie d'un engagement d'Arche Agglo pour la réalisation de travaux d'investissement en matière d'assainissement collectif sur la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention et décide de ne pas reverser à Arche Agglo l'excédent de clôture du budget annexe de l'assainissement.

Décision modificative

Budget assainissement

Des écritures de régularisation doivent être effectuées sur le budget assainissement. L'opération n° 21 - Assainissement collectif Lubac n'a pas suffisamment de crédit. Il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Dépenses - article 2315 : 5 000 €

Recettes – article 1641 : 5 000 €

Budget commune

L'opération n° 29 – Rénovation ancienne mairie sur le budget commune n'a pas suffisamment de crédit. Il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Opération 29 - Rénovation ancienne mairie : article 2313 = + 35 000 €

Opération 15 -Aménagement village : article 2111 = - 35 000 €

Le conseil municipal approuve ces virements de crédits.

Subvention exceptionnelle en faveur des communes touchées par le séisme

Suite au séisme du 11 novembre 2019 qui a frappé la ville du Teil et les communes voisines, l'association des maires et présidents de communautés de l'Ardèche a décidé de constituer un fonds de solidarité pour recueillir les subventions des communes souhaitant apporter leur aide.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à ces communes et d'en définir le montant. Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au fonds de solidarité pour toutes les communes touchées par ce séisme.

Divers

Suite aux chutes de neige du 14 novembre, Monsieur le Maire fait un point sur les dégâts et les travaux de nettoyage. Il remercie tous ceux qui ont participé à ces travaux.

Les travaux de voirie à la Tuilière sont terminés.

Pour remplacer le lampadaire accidenté au village, un devis pour un lampadaire à led a été demandé au SDE.